



# Naudet DB&a



## PACTE MONDIAL

COP N°1 – ACTIVITE 2011/2012





# Naudet DB&a



## Sommaire

1. Introduction
2. Déclaration du Directeur Général
3. Droits de l'homme
4. Droit du travail
5. Respect de l'environnement
6. Lutte contre la corruption
7. Actions prioritaires 2012 / 2013





# NaudeT DB&a



## 1. Introduction

Société en forte croissance, la volonté de NaudeT DB&a est d'être une référence en expertise industrielle tant par sa compétence que ses valeurs.

### Parce que le monde industriel évolue...

- Apparition de nouvelles technologies
- Internationalisation et/ou délocalisation de la production
- Contraintes de production en « juste à temps »
- Externalisation et complexité des chaînes de sous-traitance
- Industrialisation des PME/PMI...

### L'assurance adapte ses réponses aux contraintes du marché international

- Emergence de nouvelles offres
- Accroissement de l'accumulation des valeurs
- Concentration des acteurs
- Exigences accrues de résultat et de reporting
- Internationalisation des programmes d'assurance

NaudeT DB&a accompagne les assureurs, les réassureurs, les courtiers et les industriels face à ces évolutions qui imposent une gestion toujours plus technique, plus dynamique et globale des sinistres.





# NaudeT DB&a



## 2. Déclaration du Directeur Général



Pour NaudeT DB&a, la décision d'adhérer en août 2011 au Pacte Mondial et de soutenir ses dix principes concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption a permis de renforcer notre stratégie autour de nos valeurs fondatrices.

Des actions concrètes ont été menées ces douze derniers mois tant sur le plan des droits de l'homme, que de la lutte contre la discrimination en matière d'emploi et de profession ou du respect de l'environnement.

Notre première communication sur les progrès obtenus par NaudeT DB&a sont l'occasion de préciser les actions développées et mises en œuvre en ligne directrice d'une croissance responsable et d'un développement durable.

Aussi, je suis heureux de confirmer notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 25 juillet 2012

Dominique Brossais  
*Directeur Général*





# NaudeT DB&a



## 3. Droit de l'homme

### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

### Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

En France, la Constitution du 4 octobre 1958 est le texte fondateur de la Ve République. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, elle organise les pouvoirs publics, définit leur rôle et leurs relations. Norme suprême du système juridique français, son Préambule renvoie directement et explicitement à trois autres textes fondamentaux dont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Aussi, les droits de l'homme objet des deux premiers principes du Pacte Mondial s'appliquent à tous et toutes, et NaudeT DB&a les applique naturellement tant dans son fonctionnement au quotidien que dans son organisation.





# NaudeT DB&a



## 4. Droit du travail

### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire
- à abolir le travail des enfants
- à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession

### Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

- Depuis 2010, NaudeT DB&a a mis en place une délégation du personnel afin de représenter les collaborateurs de la société auprès de la Direction et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...). Celle-ci est également à même de proposer des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise.
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée le 20 Novembre 1989 par l'ONU, consacre les droits des mineurs à jouir de prestations adaptées à leurs besoins.

En France, le travail des mineurs est autorisé à partir de 16 ans, et sous certaines conditions et autorisations à compter de 14 ans, lorsque le jeune effectue des travaux légers, notamment pendant les vacances scolaires. Cependant, jusqu'à l'âge de 18 ans, le jeune bénéficie de règles protectrices spécifiques qu'il soit salarié ou en stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel effectué dans le cadre d'un enseignement alterné ou d'un cursus scolaire.

Depuis sa création, NaudeT DB&a respecte scrupuleusement l'exigence du Pacte Mondial relatif à l'abolition du travail des enfants.



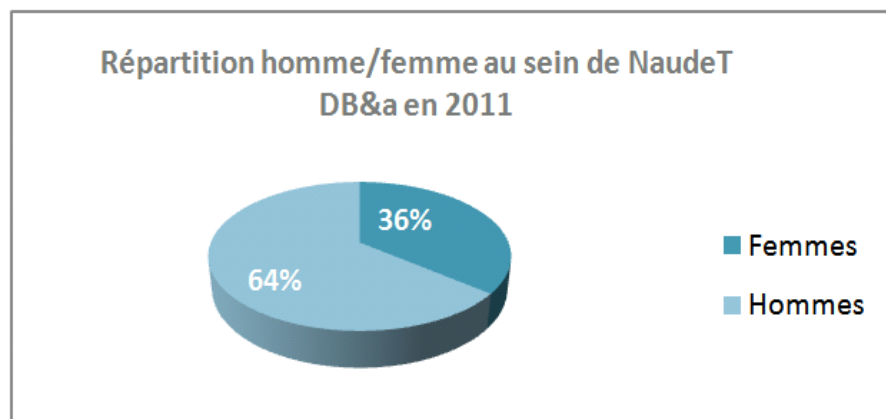


# NaudeT DB&a



- La politique RH de NaudeT DB&a est avant tout fondée sur le refus des discriminations en matière d'emploi et de profession. En donnant leur chance à toute femme et tout homme, indépendamment de leur âge, leur condition, leur origine et leurs opinions, NaudeT DB&a cherche avant tout à s'entourer de profils de compétences en adéquation avec ses valeurs et son positionnement à forte valeur ajoutée sur le marché très technique de développés sinistres industriels.

Pour accompagner sa dynamique de croissance responsable, NaudeT DB&a a ainsi renforcé ses équipes de plusieurs femmes (3) et séniors (1), amenant ainsi ces deux catégories de collaborateurs, à atteindre ou dépasser le tiers des effectifs globaux du cabinet.



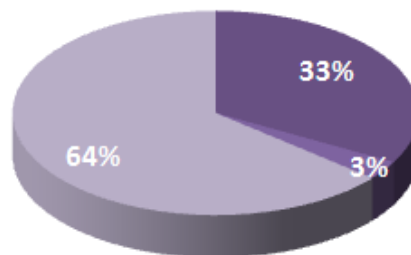


# NaudeT DB&a



Pyramide des âges des salariés de NaudeT DB&a en 2011

■ 25 à 30 ans ■ 31 à 45 ans ■ plus de 45 ans



- Par ailleurs, NaudeT DB&a accorde une attention toute particulière dans l'accompagnement de ses collaborateurs leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer leurs acquis. Dans un objectif visant à concilier épanouissement personnel et développement professionnel, NaudeT DB&a dédie ainsi plus de 1% de sa masse salariale à la formation.







# NaudeT DB&a



## 5. Respect de l'environnement

### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement
- à entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

### Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

L'adhésion de NaudeT DB&a au Pacte Mondial fut une formidable opportunité pour concrétiser notre engagement visant à respecter l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Notre empreinte écologique est principalement marquée par l'usage fréquent de moyens de transports dans le cadre de notre activité d'expertise sur site ou de réunions avec les parties prenantes, et la consommation de papier liée à la place de l'écrit dans notre métier (documents techniques et administratifs, rapports...).

Pour 2011, trois axes majeurs ont dictés notre volonté pragmatique de maîtriser notre empreinte écologique :

- La progression des comportements
- La mise en place d'actions simples et efficaces réduisant nos impacts environnementaux
- La problématique des dossiers internationaux

qui se sont déclinés par la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes :

- privilégier pour les déplacements nationaux les modes de transports responsables  
A titre d'illustration, chaque collaborateur NaudeT DB&a qui est amené à se déplacer régulièrement est aujourd'hui inscrit au programme Grand Voyageur de la SNCF.





# NaudeT DB&a



- mettre à la disposition des collaborateurs un moyen d'organiser des réunions à distance grâce à l'outil de téléconférences informatiques Webex
- recourir sauf exception à la dématérialisation des supports (transmission des rapports en PDF par email, commande électronique)
- équiper chaque bureau de corbeilles de bureau doubles bacs permettant le tri sélectif des déchets
- souscrire à un programme de recyclage de papier usager et confidentiel auprès d'une société spécialisée

Sur un an (mi 2011 / mi 2012), NaudeT DB&a a ainsi permis le recyclage de plus de 8 tonnes de papiers, équivalent à éviter l'abattage de 8 arbres.



CERTIFICAT DE  
SAUVEGARDE

ENVIRONNEMENTAL

Enfin, s'inscrivant dans sa stratégie d'efficacité économique et environnementale, NaudeT DB&a a rejoint le réseau mondial « vrs adjusters » permettant de disposer d'un accès à ce réseau international d'experts reconnus dans le monde industriel, réseau complété d'accords spécifiques dans certains pays. Ces moyens internationaux permettent à NaudeT DB&a de proposer une déclinaison de services comprenant, selon la demande du client :

- La sous-traitance complète à nos partenaires étrangers de missions d'expertises dont l'enjeu économique ne justifierait pas notre intervention directe
- La sous-traitance dirigée de missions d'expertises, nécessitant une méthodologie et des rapports conformes aux pratiques de notre cabinet
- L'instruction complète de missions par nos experts, avec l'assistance technique, juridique ou logistique de notre partenaire

dans un souci de bonne gestion des coûts engagés tout en minimisant, autant que faire se peut, l'impact écologique.





# NaudeT DB&a



## 6. Lutte contre la corruption

### Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

### Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

Positionné sur le marché de l'expertise de sinistres industriels et financiers, chaque expert de NaudeT DB&a s'engage dans l'accomplissement de sa mission, à mettre en évidence les faits, en toute objectivité, honnêteté et équité, avec exactitude et précision. Par ailleurs, il doit refuser toute mission dans laquelle il aurait un intérêt économique.

Par ailleurs, NaudeT DB&a a rédigé, en juillet 2011, une charte relative à « la sécurité et la confidentialité des informations industrielles et économiques » de part le fait que le métier de l'expertise nécessite d'avoir à connaître des faits, process de fabrication, données ou informations techniques et économiques, qui peuvent revêtir un caractère confidentiel ou relever du secret industriel ou du secret défense. NaudeT DB&a a invité l'ensemble des collaborateurs mais également de ses sous-traitants à la respecter.





# NaudeT DB&a



## 7. Actions prioritaires 2012 / 2013.

Le renouvellement de l'engagement de notre Directeur Général à respecter et à promouvoir les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans notre domaine d'influence, nous amène à définir nos objectifs de progrès sur la période 2012 / 2013 dans la continuité de ceux de 2011 / 2012.

Si la période 2011 / 2012 a permis à NaudeT DB&a d'établir une photographie de son positionnement vis-à-vis des 10 principes du Pacte Mondial et de mettre en place les premières actions concrètes, 2012 / 2013 offrira la possibilité de mesurer nos avancées sur la base d'indicateurs ou paramètres conçus dans le cadre de nos lignes directrices en liens avec notre développement durable.

Pour ce faire, NaudeT DB&a a identifié 4 engagements de progrès qui structureront notre démarche RSE pour les cinq années à venir :

1. Promouvoir les actions de formation interne par la mise en place, dès 2012, d'un « parcours formation » des salariés visant à développer leurs compétences et à leur assurer leur progression professionnelle dans un environnement réglementaire et technique en perpétuelle évolution.
2. Evaluation du bilan carbone annuel du cabinet (phase 1 : hors déplacement)
3. Promouvoir l'emploi des femmes et des séniors dans le prolongement des actions déjà mises en place
4. Intégrer les fournisseurs et les sous-traitants du cabinet en les associant à notre démarche alliant croissance responsable et développement durable.

